

Communiqué du CMF

Délégation des prérogatives au sein du Conseil du Marché Financier

Suite au départ à la retraite du Président du Conseil du Marché Financier (CMF), le Collège du CMF, réuni en date du 03 janvier 2025, a décidé de déléguer les pouvoirs qui lui sont octroyés par la loi à Monsieur Hatem SMIRI, Conseiller auprès du Tribunal Administratif et membre permanent du Collège et ce, suite à sa prise de fonction de la Présidence du Collège du Conseil du Marché Financier conformément à la loi.

Par ailleurs, le Collège du CMF a pris acte de l'attribution des pouvoirs nécessaires à Monsieur Socrate BENNOURI, Secrétaire général du CMF, pour assurer la gestion des affaires administratives et financières du Conseil du Marché Financier.